

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 18 (1910)
Heft: 11

Artikel: Les seigneurs de St-Martin-du-Chêne
Autor: Chambaz, Octave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-17090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tout le chapitre sur Claude d'Estavayer, il est bien difficile d'expliquer non seulement une animosité manifeste, mais encore des erreurs de fait étranges.

Frédéric de Gingins supposait une rancune de l'Urbigène contre le protecteur des Vallorbiers. Pierrefleur signale d'autre part, l'année même de la mort de Claude d'Estavayer, un conflit armé entre les gens de Romainmôtier et ceux d'Orbe. Mais il parle ailleurs d'une contestation d'héritage entre les Pierrefleur et les Mayor de Lutry, dont Claude était le cousin. Celui-ci aurait-il été mêlé au débat? Nous ne savons. Une seule chose est certaine, c'est que la biographie de Claude d'Estavayer par Pierrefleur n'est qu'un pamphlet et non pas un document véridique.

M. REYMOND.

LES SEIGNEURS DE ST-MARTIN-DU-CHÊNE

ADDITIONS

Depuis la publication de notre article, dans la livraison d'août de la *Revue historique*, sur les seigneurs de St-Martin-du-Chêne, nous avons reçu deux communications dont il nous semble tout naturel de faire profiter nos lecteurs.

C'est en premier lieu, du président de la Société vaudoise de généalogie, M. H. de Mandrot, quelques notes dues à feu F. de Mulinen-Mutach, datées du 12 septembre 1860, desquelles nous extrayons ce qui suit :

« ... Déjà Louis Hennezel [¹ fils de Nicolas, écuyer, qui quitta en 1573 la Lorraine pour cause de religion et acheta la terre d'Essert *le Petit* au Pays de Vaud], était en 1583 seigneur d'Essert et de *St-Martin-du-Chêne* et coseigneur de Mollondins [ce qui ne correspond pas comme date et prénom avec ce que vous dites, page 236, dernier alinéa : « Ils en firent cession l'année suivante 1592 : à N. et P. Nicolas De

¹ Les annotations entre crochets sont de M. de Mandrot.

Hennezel, seigneur d'Essert »]. Son arrière-petit-fils [de Louis] Georges de Hennezel, seigneur de Roveray et coseigneur de St-Martin, 1684, laissa d'une demoiselle de Praroman (branche protestante à Lausanne), un fils, Joseph, tué à Willmergen en 1712, et une fille, Anne-Marguerite, qui épousa Albert Muller [né en 1687, du Grand Conseil de Berne en 1718, baillif de Nidau 1733-1740, mort le 2 novembre 1751]. Albert Muller, patricien de Berne (tableau généalogique, Bibliothèque Mulinen, à Berne) eut deux fils, Jean et Jérôme, tous les deux officiers au Piémont, morts célibataires. Le père d'Albert Muller était Jean Muller, seigneur de Marnans, né en 1657, du Grand Conseil 1680, baillif de Moudon 1694, du Petit Conseil 1717, banneret 1719, mort en 1725 (?) ».

Le second renseignement nous est fourni par M. Fréd.-Th. Dubois, l'aimable éditeur de notre délicieux *Calendrier héraldique*. M. Dubois nous informe que d'après les sceaux qu'il a retrouvés aux Archives de Turin l'armoirie non identifiée par nous (Cf. note, page 235 : n° 2) est celle des sires de St-Martin.

Rovray, ce 22 août 1910.

Octave CHAMBAZ.

LA PRIÈRE DE ADAM-ISAAC-JEAN MATTHEY (XVIII^{me} SIÈCLE)

Au nom du Père du Fils et du S^t Esprit, en vertu de la toute Puissance et Divine Majesté, c'est la Parole Divine que moi Adam Jean Isaac Matthey prononce & avec la quelle je me recommande dans la Puissance de Nôtre Seigneur qui me délivrera de tous mauvais accidens, moi Adam Jean Isaac Matthey, je me recommande au vrai Dieu & à nôtre Seigneur Jésus Christ, qui avec Sa Puissance Divine me délivrera de tout maux. La Sainte Croix de Nôtre Seigneur Jésus. Christ soit avec moi à coté de moi Adam